

une période de cinq ans, mais il a assez bien réussi à inciter les gens à cesser de fumer. Trois cents Canadiens, des jeunes pour la plupart, commencent à fumer chaque jour, soit 9,000 par mois. Beaucoup d'entre eux contractent cette habitude à cause des grandes campagnes publicitaires des compagnies de cigarettes. De l'avis des fonctionnaires du ministère de la Santé du Canada et d'autres pays, la cigarette est très nuisible à la santé et, dans bien des cas, hâte la mort.

Les compagnies de cigarettes dépensent environ 400 millions de dollars aux États-Unis pour faire connaître leur produit. Nous savons que récemment la Federal Communications Commission a enjoint aux diffuseurs américains de réserver du temps, à la radio ou à la télévision, à la transmission de messages pour contrebalancer la réclame attrayante des compagnies de cigarettes. Si cela dure encore quelque temps, d'autres mesures législatives ne seront peut-être pas nécessaires.

Quand on accordera le même temps à la transmission de messages par les sociétés du cancer et du cœur, les compagnies de cigarettes constateront peut-être qu'elles subventionnent de la publicité sanitaire au détriment de leurs propres produits. Alors il se pourrait fort bien qu'elles décident de diminuer leur publicité sur les ondes.

J'aimerais que le ministre étudie la possibilité d'une initiative semblable à celle que la Federal Communications Commission a adoptée aux États-Unis et encourage ou même enjoigne les stations à consacrer du temps à la diffusion de publicité sanitaire pour combattre la publicité en faveur de la vente de la cigarette.

En terminant, j'aimerais poser une question que j'ai cherché à poser récemment, à l'appel de l'ordre du jour. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prendra-t-il des mesures pour réglementer la publicité de ce produit dangereux? Je pourrais peut-être ajouter une autre pensée. Je me demande si le ministre a pris, comme il l'a laissé entendre, la décision de déférer toute cette question de la cigarette, de la santé et de la publicité à un comité. Je crois que le comité tout indiqué serait celui de la santé et du bien-être. Il pourrait étudier la question et en arriver à une décision.

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ap-

précie les remarques du député de New Westminster (M. Mather). Tout ce que je puis dire, c'est que le rapport de la Société américaine du cancer cité dans les journaux d'hier souligne de nouveau la gravité du problème de santé que pose l'usage de la cigarette.

La compagnie du ministère contre les dangers du tabac s'inspire de ce programme. Nous pensons, depuis quelque temps, qu'il faudrait adopter et appliquer des mesures législatives pour compléter nos efforts en matière d'éducation et de recherches. Nous examinons présentement la possibilité de telles mesures. Pour répondre à la question du député à propos du renvoi de cette question à un comité, probablement celui de la santé et du bien-être social, je dirai qu'on n'a encore pris aucune décision.

LA DÉFENSE NATIONALE—L'EMPLOI D'OFFICIERS DE RÉSERVE COMME PROFESSEURS DE LANGUES

M. L. M. Brand (Saskatoon): L'été dernier, un professeur d'anglais, capitaine de l'armée de réserve, a appris qu'on «convoquait» les candidats à des postes de professeurs à l'école des langues des Forces armées canadiennes de Saint-Jean, au Québec. Comme il est enseignant, et qu'il voulait apprendre le français tout en enseignant l'anglais dans de telles conditions, il a pris des renseignements et, par la suite, a postulé cet emploi. Lorsqu'on lui a appris au téléphone qu'un tel poste était en effet vacant il a envoyé, comme on lui demandait, sa demande au quartier général du commandement technique à Winnipeg qui a transmis sa requête au quartier général des Forces armées canadiennes pour ratification. L'officier en charge de l'école des langues de Saint-Jean lui a offert, par télégramme, ce poste qui serait à lui «en deux temps, trois mouvements.»

Il a attendu mais, comme il arrive souvent dans ces questions militaires, le temps a filé et il a commencé à être inquiet. Il n'avait pas signé de contrat pour l'année suivante, espérant, bien entendu, être admis à ce poste. Il reçut de l'état-major du commandement technique à Winnipeg, plus précisément du major Komph, l'assurance que le retard n'était que temporaire, qu'il recevrait une confirmation. En conséquence, il ne signa pas de contrat d'enseignement et, par la suite, constata qu'il ne pouvait retourner à l'université pour sa maîtrise, toutes les places ayant été comblées.